



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CSA du 18 novembre 2025

Déclaration de la FSU

Nous commencerons cette déclaration avec une pensée pour Caroline Grandjean, professeure des écoles du Cantal qui a mis fin à ses jours lundi 1er septembre, victime de la haine et de l'intolérance sur son lieu de travail. Nous pensons également à sa famille et à son entourage professionnel ou amical. Ce passage à l'acte le jour de la rentrée n'est pas anodin. Il est essentiel que toute la lumière soit faite sur ce qui a abouti à ce drame.

Les LGBTQIAphobies comme toutes les discriminations, le harcèlement, la haine de l'autre n'ont pas leur place à l'école comme dans l'ensemble de la société. La FSU est plus que jamais déterminée à les combattre.

Reléguée au 9^{ème} rang protocolaire dans le gouvernement Lecornu 2, l'Éducation nationale ne bénéficie pas de plus d'égards au niveau budgétaire. A ce stade, le projet de budget 2026 prévoit, encore une fois, 4 018 suppressions d'emplois d'enseignant·es, dans le premier et le second degré. Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, l'a reconnu lui-même : le solde positif affiché est lié aux créations d'emplois de stagiaires dans le cadre de la réforme de la formation initiale qui entrera en vigueur à la rentrée 2026. L'affichage d'un solde positif d'emplois est donc purement conjoncturel et temporaire, lié à la cohabitation de deux concours. Derrière les affichages, il y a le choix politique assumé de ne pas se saisir de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'enseignement et d'étude.

Dans sa première sortie médiatique, alors qu'il était interrogé sur l'état de l'École, le ministre de l'Éducation nationale a fait le constat d'une « situation extrêmement inquiétante ». Un remarquable éclair de lucidité de la part de celui qui été le numéro 2 du ministère entre 2019 et 2024, et donc le chef d'orchestre de la mise en place des politiques qui ont laissé l'Éducation nationale dans un état désastreux. Et c'est donc conscient de cette situation que le ministre et le gouvernement suppriment des emplois de professeur·es, ralentissent le rythme de créations des emplois d'AESH (1200 au lieu des 2000 annoncés l'an dernier alors que les besoins sont toujours aussi criants) et refusent, à ce stade, d'engager une revalorisation conséquente pour tous les personnels, avec même la possibilité d'une année blanche et le blocage des avancements !

Les déclarations hallucinantes du secrétaire général de l'enseignement catholique sur « le droit à une enseignante de faire une prière le matin avec ses élèves, parce que c'est le cœur du projet » sont inacceptables et très inquiétantes. Inacceptable car l'enseignement catholique doit se conformer aux horaires d'enseignement, à la neutralité et au respect des programmes, notamment concernant l'EVARS, pour lequel la FSU nourrit des craintes dans les établissements privés. Inquiétant, car ce retour du religieux s'inscrit dans un contexte plus large où la religion, particulièrement catholique, intervient dans le champ politique de manière de plus en plus virulente au détriment de la laïcité. Un exemple de plus, s'il en était besoin que les établissements privés sous contrat ne concourent absolument pas à la réalisation des missions de service public éducatif, notamment sur le plan de la mixité sociale mais aussi sur le respect de la dignité et de l'intégrité des enfants. La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat respectant le code de l'Éducation.

Comme l'an dernier, l'exécutif agite l'argument de la baisse démographique pour tenter de légitimer les suppressions d'emplois, avec l'équation simpliste : moins d'élèves = moins d'enseignant·es. Pourtant, quand les effectifs augmentaient, les mêmes ne voulaient pas entendre parler de l'argument démographique. Maintenant qu'ils baissent, ils et elles se ruent sur les chiffres de la démographie pour tenter de légitimer les suppressions d'emplois. L'Éducation nationale est à l'os et pourtant le gouvernement s'obstine : toujours moins de personnels et moins de moyens. Irresponsable ! Pour la FSU, la boussole de toute politique éducative ne doit pas être la logique comptable, mais bien humaine et éducative. Elle exige la création de tous les postes nécessaires dans nos métiers.

Dans le 1^{er} degré, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026 sont similaires à celles établies pour la rentrée 2025. Le premier degré public perdrait 1 965 élèves ce qui représente une baisse de 2,2 % au niveau académique (-1,8% dans l'Allier, -2,7% dans le Cantal, -2,4% en Haute-Loire, -2,3% dans le Puy de Dôme).

Sans surprise, le nouveau Ministre de l'Education Nationale force le trait dès sa prise de poste en parlant « *d'effondrement démographique* ». Et, sans surprise, la réponse budgétaire à ce catastrophisme consistera à supprimer des postes, massivement.

Au niveau national, les écoles bénéficieront de 1 615 postes supplémentaires à la rentrée. Cette hausse en trompe-l'œil, liée à la réforme du recrutement et de la formation initiale, cache en réalité la suppression de 1 891 postes de titulaires au profit de postes de stagiaires. Ce sont sur les enseignantes et enseignants en formation que reposeront les moyens d'enseignement créés à la rentrée, au détriment de la qualité de la formation initiale. La baisse de la démographie scolaire sert une nouvelle fois d'argument à la suppression de postes dans les écoles.

Nous répétons ici que cette baisse démographique serait une formidable opportunité à saisir pour donner un nouveau souffle au service public d'éducation, au moment où la France est montrée du doigt pour ses effectifs élevés par classe et pour l'accroissement des inégalités scolaires.

Mais, faute de vouloir interroger la répartition des richesses à l'œuvre dans notre pays, les services publics et l'école publique serviront, une fois de plus, de simples variables dans les ajustements budgétaires.

Dans notre académie, persisteront donc la désertification scolaire dans l'hyper-ruralité, les classes surchargées, l'absence de formation continue, le déficit de remplaçants, le déficit de personnels pour l'inclusion scolaire et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour les personnels, les conditions de travail seront encore plus difficiles demain qu'elles ne le sont déjà aujourd'hui. Leur mobilité sera toujours plus contrainte faute de supports de postes disponibles. Sur ce dernier point, la FSU continue de revendiquer l'abandon de l'harmonisation académique des règles de mutations intra départementales pour revenir à des règles prenant en compte les particularités locales.

Dans le 2nd degré, pour la rentrée 2025, il était prévu au plan national la création de 324 emplois et 3 suppressions de postes dans notre académie. Cela s'est au final traduit par la suppression de 45,5 ETP dans les collèges et lycées de l'académie pour créer 42,5 ETP de remplacement avec une prévision d'effectifs en baisse de 456 élèves pour la rentrée 2025 !

Cette année, au plan national et en l'état actuel de la situation politique, il est prévu 1645 suppressions de postes d'enseignants dans le 2nd degré pour la rentrée 2026 avec une baisse prévisionnelle d'effectifs de 976 élèves dans l'académie de Clermont. Dans ce contexte, combien de suppressions de postes, de fermetures de classes voire d'établissements allons-nous encore subir dans notre académie ? Combien d'enseignant.es verront ils/elles leurs conditions de travail à nouveau dégradées à rebours d'une juste revalorisation méritée ? Combien de classes au-delà de 30 élèves en collège, alors qu'il y déjà près d'un quart des collèges qui ont entre 28 et 30 élèves par classe ? La FSU dénonce à nouveau les économies de « bout de chandelle », telles que la diminution de plus de 20% des IMP de coordonnateur et coordonnatrices de district en UNSS, et de 50% sur l'IMP référent numérique engagées par le rectorat en 2024 et maintenues cette année, qui n'en est que plus choquante pour les personnels.

Comme nous l'avons dit précédemment, une dégradation continue de nos conditions de travail ne peut qu'engendrer du mal être au travail, détourner de nos métiers et dégrader un peu plus les conditions d'apprentissage de nos élèves.

L'ambition de transformation de la carte des formations professionnelles « en faveur de filières stratégiques relevant des besoins en emplois et compétences sur chacun des territoires » « pour atteindre une transformation de près d'1/4 de la carte en 2026 » (CSA du 20 nov 2023) semble bien loin de la réalité. La FSU s'est toujours opposée à une politique adéquationniste des formations en fonction des besoins locaux et immédiats des entreprises au détriment d'une offre équilibrée sur tout le territoire régional. Sans doute une des raisons pour lesquelles les représentants des personnels enseignants des établissements concernés ont soigneusement été écartés des réunions organisées par bassins d'emplois. Et pour quel résultat ? Dans la version présentée, nous avons une diminution de l'offre de formation de 10 places dans le public et 3 créations de places dans le privé ! La FSU sera extrêmement vigilante sur les « ajustements », autre nom donné aux fermetures sauvages de sections qui pourraient apparaître en fin d'année scolaire sur la carte des formations professionnelle. La FSU rappelle que cette carte des formations aurait du être présentée au Crefop en amont...

S'agissant du versement rétroactif de l'indemnité REP/REP+ aux AED et aux AESH suite à la décision du Conseil d'Etat du 16 juillet 2025 qui réaffirme le principe d'égalité de traitement dû à toutes les agent·es de l'Education Nationale, la FSU conteste la décision du ministère de faire valoir la prescription quadriennale dans ses consignes aux rectorats et revendique le paiement des indemnités depuis le 1^{er} septembre 2015. Par ailleurs, elle demande que le rectorat communique en direction des AED et des AESH sur les modalités à suivre pour en faire la demande.

La FSU se félicite de l'extinction du SNU qui, depuis 2023, se faisait au détriment des enseignements scolaires et qui sous couvert d'innovation conduisait à une forme de militarisation de l'école. Dans ce contexte, la création du SDSA ne peut que nous interroger, notamment les volets sécurisation des établissements et des transports scolaires, l'EMAS et la protection du secret de la défense nationale. Ces expressions à connotation militaire suggèrent une situation d'insécurité très forte aux abords, voire dans nos établissements qui ne correspond pas à la réalité. La FSU s'oppose à toute militarisation de notre société et a fortiori de nos établissements scolaires qui ne doivent pas devenir des forteresses assiégées. En lien avec cette militarisation de l'Education, dans notre académie persiste encore l'expérimentation du port d'une tenue vestimentaire commune pour les élèves dans au moins un établissement. La FSU exige que soit abandonné ce dispositif, qui tient plus du gadget fort onéreux que d'un outil pour réduire les inégalités sociales.

Ayant eu le RSU très tard, il nous semble difficile de débattre sur ces documents. Nous rappellerons donc différents questionnements et positions de la FSU. Il nous semble regrettable qu'il soit traité en fin de CSA A alors qu'il mériterait un temps d'échanges bien plus long, voire un CSA dédié. Rappelons que le RSU est la conséquence de la loi TFP de 2019 qui a supprimé les commissions paritaires de la majeure partie de leurs compétences. La FSU rappelle son opposition à cette loi.

La FSU ne cesse de dénoncer la PSC imposée par Macron par l'ordonnance de février 2021, et, contrairement à d'autres organisations syndicales n'a pas approuvé le projet d'ordonnance relative à la Fonction publique lors du Conseil commun de la Fonction publique du 18 janvier 2021. La FSU a depuis cherché à limiter les effets négatifs de cette réforme. Les accords qu'elle a signés au niveau Fonction publique comme au niveau des ministères « éducatifs », dans le cadre des nouvelles règles de négociations dans la Fonction publique qui imposent de signer des accords afin de peser sur les négociations, ont ainsi permis d'empêcher que chaque ministère mette en œuvre cette réforme sans aucun

contrôle et avec une participation employeur et une couverture encore plus faible. La FSU n'a pas voté pour l'attribution du marché à la MGEN. La FSU s'est opposée à l'obligation d'adhésion à un contrat choisi par l'employeur. La FSU défend une protection sociale plus solidaire et plus égalitaire, le maintien des solidarités inter et intra générationnelles avec pour objectif le remboursement à 100 % par la sécu des soins prescrits.

Les millions de salarié·es et d'agent·es des services publics qui se sont battu·es, avec le soutien d'une large majorité de la population lors du mouvement unitaire de 2023, ont empêché les gouvernements successifs de refermer le dossier des retraites, et les ont contraints à un premier recul pour les générations nées en 1964 et 1965. Mais pour l'immense majorité des salarié·es, la situation reste inchangée. Pour la FSU, les combats pour gagner l'abrogation de la réforme dans son intégralité, le renforcement du système de retraite par répartition et l'égalité entre les femmes et les hommes, qui passe d'abord par l'augmentation des salaires restent donc devant nous. C'est pourquoi la FSU, avec la CGT et Solidaires, appelle à se mobiliser par la grève et la manifestation le 2 décembre, pour un budget de justice sociale, fiscale et environnementale.

Enfin, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la FSU appelle aux manifestations et rassemblements le 22 novembre.